

MOBILITÉ

3.000 places de parking en moins par an

Près de 30.000 places de stationnement en rue ont été supprimées depuis dix ans

Le nombre total de places de parking en rue ne cesse de diminuer à Bruxelles. En 10 ans, on est passé de 293.000 places à 265.000 places et 15.000 d'entre elles ont été supprimées au cours des cinq dernières années, soit une baisse de 3.000 places en moyenne par an. Et d'une réponse de Pascal Smet à une question de la députée d'Ursel, il ressort que le programme de construction de places hors voirie prévu depuis 2013 est actuellement loin de compenser ce qui est perdu.

Il y a beaucoup de places de stationnement pour les voitures dans les rues de Bruxelles mais, malgré le boom démographique, leur nombre est en baisse constante depuis plusieurs années. En 2015, on recensait ainsi dans la capitale près de 765.000 places de stationnement : 500.000 hors voirie (parkings, garages...) et 265.000 dans l'ensemble des rues. C'est ce que précisait le rapport 2015 de l'agence de stationnement. Or, une étude de Bruxelles-Mobilité datant de 2011 indiquait qu'il y avait à cette époque encore 280.893 places en voirie. Cela fait donc une suppression de 15.893 places (-5,66%) en cinq ans à peine. Et la tendance est déjà ancienne puisque le plan de stationnement régional de 2013, prenant comme années de référence 2004

et 2005, faisait état de 293.057 places en voirie.

La députée Anne-Charlotte d'Ursel s'est appuyée sur ces chiffres pour faire part de son inquiétude au ministre de la Mobilité Pascal Smet. L'élue MR rappelle que le plan de stationnement de 2013 prévoit qu'une compensation sera organisée pour la suppression de places de parking sur la voie publique. Elle a donc demandé au ministre s.p.a combien de places avaient été supprimées depuis 2013, combien avaient été créées en compensation et quelle en était la ventilation par commune. Faire un relevé précis s'avère « aléatoire », lui a répondu le ministre. Qui a relevé deux sources

d'information. Les plans communaux de stationnement (pacs) et les notifications. Celles-ci doivent être faites par les intervenants en espace public (communes, Stib, De Lijn, SNCB...) à l'agence du stationnement (Parking Brussels) et au fonctionnaire-délégué en matière d'urbanisme. « Sur base de ces notifications, l'agence pourra calculer de manière claire le besoin réel de compensation hors voirie. » Le hic, c'est que ce n'est pas ou peu fait relève le ministre. Résultat, il évoque « 1.200 places qui pourraient être amenées à disparaître dans un avenir proche, mais sans certitude. »

Du côté des plans communaux de stationnement, l'information est également très partielle. « Les projets de plans communaux de stationnement déjà élaborés (Ganshoren, Forest, Evere) identifient quant à eux un total de 273 places allant vraisemblablement être supprimées. Soit 215 à Forest, 37 à Evere et 21 à Ganshoren. Au total, ce seraient donc 1.473 places qui pourraient être supprimées à moyen terme. » Un chiffre qualifié à la fois d'« hypothétique » (basé sur des intentions) et « minimum » (vu le manque d'informations). Du côté des compensations, le ministre cite 200 places qui seront créées au futur parking place du Miroir (Jette) et 135 autres places dans le futur parking au square de l'Accueil à Evere.

MARC BEAUDELOT



« Le ministre Smet donne l'impression de naviguer à vue »

Anne-Charlotte d'Ursel



Des places sont notamment supprimées pour créer des parkings vélo. © J. Toulet

Réaction

DRP : « Une guerre délibérée aux automobilistes »

« C'est le résultat d'une politique délibérée », réagit Jacques De-liège, le porte-parole de DRP (Droit de rouler et de parquer). « La réduction du nombre de places de parking a été citée comme un outil très performant pour promouvoir le transfert modal de la voiture vers d'autres modes de transport. » Même si

un arrêté du gouvernement de 2013 prévoit une compensation pour les places perdues hors voirie. « On a voulu faire appliquer cet arrêté au moment de la suppression de 38 places au square Devèze à Ixelles. En faisant annuler le permis par le Conseil d'État car cette perte n'était pas compensée mais on a

été débouté. » Pour DRP, il n'y a eu, depuis 2013, aucune compensation des places perdues par des places hors voirie. « Cela ne va pas s'arranger. Ils veulent réduire les places au maximum avant que n'arrivent les voitures électriques car on ne pourra plus dire alors que c'est une question de pollution. »